

2019-1816  
2019-06-05

Momfluorothrine Matière active de qualité technique

Insecticide pour la formulation seulement

COMMERCIAL

SOLIDE

PRINCIPE ACTIF

Momfluorothrine ..... 96,16 %

N° D'HOMOLOGATION 31482 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



**DANGER POISON**

Contenu net : 20 kg

SUMITOMO CHEMICAL CO., LTD  
27-1, Shinkawa, 2-Chome, Chuo-ku  
Tokyo 104-8260, JAPON

Représentant au Canada  
Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd  
Guelph, Ontario For product information: (519) 767-9262

2019-1816  
2019-06-05

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit ne doit servir qu'à la formulation d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Toute personne qui manipule ce produit doit se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, boire, fumer, mâcher de la gomme ou utiliser les toilettes. Porter une combinaison, des lunettes de sécurité, un chapeau, des bottes imperméables, des gants résistant aux produits chimiques, et un respirateur lorsqu'on manipule un produit de qualité technique.

NE PAS rejeter d'effluents qui contiennent ce produit dans les réseaux d'égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou autres plans d'eau.

### **PREMIERS SOINS**

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est évanouie, lui donner de l'air.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

**ENTREPOSAGE :** Lors de l'entreposage, conserver le produit dans le contenant d'origine fermé. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais et de tout autre pesticide. Tenir le produit à l'écart du feu ou de la flamme nue, et de toute autre source de chaleur.

**ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus

2019-1816  
2019-06-05

amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.